

# REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2018.
2. Proposition de demande de subvention au Fonds de Soutien de l'Intérêt Local 2018.
3. Proposition de transfert de biens de la ZAE la Rouche à la Communauté de Communes du Pithiverais.
4. Travaux de viabilisation des terrains rue des Merisiers
5. Vote des subventions aux associations.
6. Vote des taux d'imposition 2018.
7. Approbations des Comptes de gestion 2017 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
8. Approbations des Comptes Administratifs 2017 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
9. Propositions d'affectations des résultats des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
10. Vote des budgets primitifs 2018 de la Commune, des services de l'Eau et de l'Assainissement.
11. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, E.DENIAU, P.LABRUNE, C.LOISEAU, C.BARBIER, C.LORENTZ, C.DEGUIL, M.DELARUE, P.THAUREAUX DE LEVARE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : P.COLMAN par B TARRON, V.GOUEFFON par G.LEGRAND.

Secrétaire de séance : C.BARBIER

## DELIBERATIONS

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### Proposition de demande de subvention au titre du FSIL pour la mise en accessibilité PMR de l'étage de la Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention au titre de la **Dotations de Soutien à l'Investissement Local** 2018 pour l'installation d'un ascenseur dans le cadre de l'accessibilité de la Mairie aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 36 445,10 € Hors Taxes, se répartissant comme suit :

- Ascenseur : 25 533,00 €
- Gros œuvre – Maçonnerie : 10 144,10 €
- Electricité : 768,00 €

Soit un montant de 43 734,12 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 au taux le plus élevé possible, et établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
FSIL	29 156,00 €
Auto financement	7 289,10 €
<b>Total</b>	<b>36 445,10 €</b>

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

### **Détermination des conditions financières de transfert de la ZAE**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) a renforcé les compétences des Communautés de Communes en prévoyant notamment le transfert de plein droit en lieu et place des communes membres de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE).

Par délibération du 25 octobre 2017, le conseil de la Communauté de Communes du Pithiverais a déterminé les quatre zones d'activités communales existantes à transférer, par application des dispositions de la loi NOTRE :

- La Rouche à CHILLEURS-AUX-BOIS
- La Guinette à DADONVILLE
- Senives à PITHIVIERS
- Morailles à PITHIVIERS-LE-VIEIL

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article L 5211-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de déterminer « les conditions financières et patrimoniales » du transfert en pleine propriété des biens immobiliers restant à commercialiser sur ces zones, par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création d'un EPCI.

Suite à l'avis de France Domaine en date du 19 janvier 2018, les valeurs vénales suivantes ont été définies pour les ZAE de CHILLEURS-AUX-BOIS, DADONVILLE ET PITHIVIERS-LE-VIEIL :

Zones	Références cadastrales	Superficie m <sup>2</sup>	Prix de vente au m <sup>2</sup> HT reversé à la Commune	Prix de vente estimé perçu par la CCDP euros HT	Somme due, par la CCDP à la Commune
<b>La Rouche CHILLEURS-AUX-BOIS</b>	ZH 538	1 328	9 €	11 952 €	11 952 €
	<b>Total</b>				<b>11 952 €</b>
<b>La Guinette DADONVILLE</b>	YC 271 p	22 918	18 €	414 508 €	414 508 €
	YC 256 p	264	18 €	29 826€	29 826,00 €
	YC 271 p	1 393			
	YC 258	3286	17 €	55 862 €	55 862 €
	<b>Total</b>				<b>500 196 €</b>

<b>Zone de Morailles PITHIVIERS-LE-VIEIL</b>	YR 104	7 913	10 €	79 130 €	79 130 €
	YR 88	6 316	10 €	63 160 €	63 160 €
	YR 101p et 103p (origine YR 72p et 76p)	3 089	10 €	30 890 €	30 890 €
	YR 100 (origine YR 72p et 76p)	781	10 €	7 810 €	7 810 €
	YR 102 (origine YR 72p et 76p)	2 262	10 €	22 620 €	22 620 €
	YR 99-96-92	18 571	10 €	185 710 €	185 710 €
	<b>Total</b>				<b>389 320 €</b>

A ces éléments, s'ajoute un terrain bâti au sein de la ZAE "La Rouche" à CHILLEURS-AUX-BOIS pour lequel une visite doit être réalisée avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques. Une délibération ultérieure portera sur ce dernier.

Les membres de l'assemblée délibérante sont également informés que, par délibération du 14 mars 2018, le Conseil de la Communauté de Communes du Pithiverais a approuvé les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des terrains concernés.

Il appartient donc désormais aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur ces conditions inscrites au sein de la présente délibération.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, approuve par 14 voix pour et une abstention, les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des terrains disponibles des Zones d'Activité Économique existantes sur le territoire dans les conditions suivantes :

- L'acquisition des biens immobiliers concernés interviendra en pleine propriété.
- Chaque commune concernée effectuera une avance au Budget Annexe ZA CCDP, neutre budgétairement pour les Communes et la Communauté, à hauteur du montant de la valeur vénale exposée dans le tableau ci-dessus.
- La Communauté reversera, à chaque Commune concernée, après cession effective des terrains de la zone, la somme fixée comme exposée dans le tableau ci-dessus.
- En cas de réalisation par la CCDP de travaux de viabilisation de terrain nécessaires à la vente, les sommes engagées seront répercutées sur le prix de vente et non reversées à la Commune.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer, avec la Communauté de Communes du Pithiverais, les actes notariés à intervenir pour le transfert de propriété à la CCDP des terrains disponibles à la vente ainsi que tous documents se rapportant au transfert desdites ZAE, la Communauté de Communes prenant en charge l'ensemble des frais y afférant,

### **Travaux de viabilisation de terrains rue des Merisiers.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a fait réaliser les travaux de viabilisation de 3 terrains appartenant aux Consorts BERTHEAU, rue des Merisiers.

Les réseaux étant à poser sur le domaine public et une coordination étant nécessaire entre les différents concessionnaires, une opération d'ensemble s'imposait. Le propriétaire doit maintenant rembourser les frais engagés par la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la prise en charge des travaux de viabilisation des terrains BERTHEAU, rue des Merisiers, s'élevant à :

- 10 166,50 € pour le réseau d'eaux usées
- 2 204,50 € pour le réseau d'eau potable
- 3 214,50 € pour les réseaux secs

Soit un total de 15 585,50 € HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération et de faire procéder auprès des propriétaires au remboursement des sommes engagées.

### **Vote des Subventions 2018 aux associations**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, et après en avoir délibéré, vote les subventions accordées aux associations pour l'année 2018, suivant le tableau récapitulatif ci-joint en annexe, pour un montant de 18 000 €, les élus responsables d'associations n'ayant pas pris part aux votes concernant leur association.

Les budgets alloués seront inscrits à l'article 6574

SUBVENTIONS 2018 - Associations	Vote 2018
Amis de l'Orgue	400,00 €
Avenir + Pêche + Musique 13 juillet	1 050,00 €
Les Echos de Chamerolles	650,00 €
COC	5 600,00 €
COC Danse pour Gala	150,00 €
Club Informatique	500,00 €
Société de Chasse de CHILLEURS	500,00 €
ACAC (Bibliothèque - Photo)	1 000,00 €
O P'tits Pas	500,00 €
<b>Total associations communales</b>	<b>10 350,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
Association Amicale des Secrétaires de Mairie	30,00 €
MFR CHAINGY	150,00 €
Domaine de Chantaloup	75,00 €
CFA SORIGNY	75,00 €
CFA CHALETTE SUR LOING	75,00 €
Lycée Général et Technique Duhamel Du Monceau	75,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers PITHIVIERS	75,00 €
Association Cantonale Don du Sang NEUVILLE	100,00 €
Banque Alimentaire	500,00 €
Secours Populaire	100,00 €
PEP 45	75,00 €
Loiret Nature Environnement	100,00 €
SAFO	50,00 €
Conférence SAFO 28/10/2018	200,00 €
Choco Château UDPL	300,00 €
Santolène	50,00 €
<b>Total associations extérieures</b>	<b>2 030,00 €</b>
<b>Sous Total</b>	<b>12 380,00 €</b>

Coopérative scolaire Primaire (15 € / enfant)	2 025,00 €
Coopérative scolaire Maternelle (15 € / enfant)	1 110,00 €
Foyer Socio-éducatif Collège NEUVILLE AUX BOIS	723,00 €
Association Sportive Collège NEUVILLE AUX BOIS	482,00 e
En attente pour demandes associations diverses	1 280,00 €
<b>Sous Total</b>	<b>5 620,00 €</b>
<b>Total imputation 6574</b>	<b>18 000,00 €</b>

### **Taux d'imposition 2018**

Le Conseil Municipal, au vu des prévisions budgétaires de l'année 2018, et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont donc maintenus comme suit pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 12,25 %
- Taxe foncière (bâti) : 20,23 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40,75 %

### **BUDGET DE LA COMMUNE**

#### **Compte de gestion 2017**

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du budget de la Commune, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Compte Administratif 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate pour l'exercice 2017 (du 01.01 au 31.12.2017) :

- un excédent de fonctionnement de : 58 105,35 €
- un déficit d'investissement de : 141 796,60 €
- un excédent de reste à réaliser en investissement : 65 849,83 €  
(RAR dépenses : 216 320,00 € + RAR recettes : 282 169,83 €)

Constate un cumul au 31 décembre 2017 :

- un excédent de fonctionnement de : 317 369,49 €
- un déficit d'investissement de : 16 755,32 €
- un excédent en RAR en investissement de : 65 849,83 €

Le Compte Administratif 2017 de la Commune est approuvé à l'unanimité.

#### **Affectation des résultats de l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 317 369,49 €
- en déficit d'investissement D 001 = 16 755,32 €

## **Vote du budget de la Commune 2018**

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget communal et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget de la Commune pour l'année 2018, avec la reprise des résultats, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 812 773,49 €
- Section d'investissement : 714 925,50 €

## **BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **Compte de gestion 2017**

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du budget d'assainissement, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Compte Administratif 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate sur l'exercice 2017 (du 01.01.17 au 31.12.17) :

- un excédent de fonctionnement de : 55 592,36 €
- un excédent d'investissement de : 65 018,87 €
- un reste à réaliser en investissement de : 0,00 €

Constate un cumul au 31 décembre 2017 :

- un excédent de fonctionnement de : 60 589,76 €
- un excédent d'investissement de : 138 628,51 €
- un reste à réaliser en investissement : 0,00 €

Le Compte Administratif 2017 du service Assainissement est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement : R 002 = 60 589,76 €
- en recette d'investissement : R 001 = 138 628,51 €

## **Vote du budget Assainissement 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget 2018 du Service d'Assainissement, avec la reprise des résultats antérieurs équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement à : 155 499,99 €
- Section d'investissement à : 227 324,81 €

## **BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**

### **Compte de gestion 2017**

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 du Service de l'Eau, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Approbation du Compte Administratif 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constate sur l'exercice 2017 (du 01.01.17 au 31.12.17) :

- un excédent de fonctionnement de : 27 884,93 €
- un excédent d'investissement de : 26 757,99 €
- un reste à réaliser en investissement de : 0,00 €

Constate un cumul au 31.12.2017:

- un excédent de fonctionnement de : 96 379,09 €
- un excédent d'investissement de : 1 702,56 €
- un reste à réaliser en investissement : 0,00 €

Le Compte Administratif 2017 du service de l'Eau est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 96 379,09 €
- en recette d'investissement R 001 = 1 702,56 €

### **Vote du budget Eau 2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget 2018 du service de l'Eau, avec la reprise des résultats antérieurs, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 288 293,11 €
- Section d'investissement : 69 677,48 €

<b>COMPTES ADMINISTRATIFS 2017</b>		<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Ensemble</b>	
Libellé	Dépenses	recettes	Dépenses	recettes	Dépenses	recettes	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017- budget COMMUNE</b>							
<b>Résultats Reportés au 31/12/2016</b>		<b>259 264,14 €</b>		<b>125 041,28 €</b>			<b>384 305,42 €</b>
Part affectée à l'investissement 1068							
Opérations sur l'exercice 2017	1 489 050,65 €	1 547 156,00 €	393 501,89 €	251 705,29 €	1 882 552,54 €		1 798 861,29 €
<b>Résultats de l'exercice 2017</b>		<b>58 105,35 €</b>	<b>- 141 796,60 €</b>				<b>- 83 691,25 €</b>
<b>Résultats cumulés au 31/12/2017</b>		<b>317 369,49 €</b>	<b>- 16 755,32 €</b>				<b>317 369,49 €</b>
Reste à Réaliser			216 320,00 €	282 169,83 €			
Excédent au 1068				65 849,83 €			
<b>Résultats Définitifs</b>							<b>317 369,49 €</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017- budget ASSAINISSEMENT</b>							
<b>Résultats Reportés au 31/12/2016</b>		<b>4 997,40 €</b>		<b>73 609,64 €</b>			
Part affectée à l'investissement 1068							
Opérations sur l'exercice 2017	95 180,29 €	150 772,65 €	77 718,39 €	142 737,26 €	172 898,68 €		293 509,91 €
<b>Résultats de l'exercice 2017</b>		<b>55 592,36 €</b>		<b>65 018,87 €</b>			
<b>Résultats cumulés au 31/12/2017</b>		<b>60 589,76 €</b>		<b>138 628,51 €</b>			<b>60 589,76 €</b>
Reste à Réaliser							
besoin de financement au 1068							
<b>Résultats Définitifs</b>							<b>60 589,76 €</b>
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2017- budget EAU</b>							
<b>Résultats Reportés au 31/12/2016</b>		<b>68 494,16 €</b>	<b>- 25 055,43 €</b>				
Part affectée à l'investissement 1068							
Opérations sur l'exercice 2017	164 774,69 €	192 659,62 €	47 827,87 €	74 585,86 €	212 602,56 €		267 245,48 €
<b>Résultats de l'exercice 2017</b>		<b>27 884,93 €</b>		<b>26 757,99 €</b>			<b>54 642,92 €</b>
<b>Résultats cumulés au 31/12/2017</b>		<b>96 379,09 €</b>		<b>1 702,56 €</b>			<b>96 379,09 €</b>
Reste à Réaliser							
besoin de financement au 1068							
<b>Résultats Définitifs</b>							<b>96 379,09 €</b>

## Affaires diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la livraison des panneaux « village fleuri ». Une cérémonie sera organisée prochainement. La Commune a reçu en cadeau un liquidambar à planter.
- La cérémonie du Citoyen a lieu le Samedi 21 avril 2018 à la Mairie. A cette occasion, les jeunes ayant eu 18 ans recevront leur carte électorale et un livret leur expliquant leurs droits et devoirs.
- Les travaux d'aménagement de l'entrée Sud du bourg ont démarré.
- Le Carnaval se déroulera le dimanche 15 avril à partir de 14 h à la Cour Gauthier.
- Jean-Claude BOUDIN a rencontré les Gendarmes de NEUVILLE AUX BOIS pour l'opération « Participation Citoyenne ». La Commune pourra signer une convention avec la Gendarmerie qui s'engage à organiser une réunion avec la population pour les sensibiliser à veiller sur leur quartier et créer du lien entre les habitants, la Gendarmerie et la Commune. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande.
- La fête du village aura lieu les 23 et 24 Juin avec entre autres un vide grenier le dimanche. Il n'y aura par contre pas d'éleveurs de chiens de présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35



M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 <sup>er</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 2 <sup>ème</sup> adjoint	M. COLMAN Philippe, 3 <sup>ème</sup> adjoint  Représenté par B.TARRON	Mme DENIAU Evelyne, 4 <sup>ème</sup> adjoint
M. LABRUNE Philippe	M. GOUEFFON Vincent  Représenté par G.LEGRAND	Mme LOISEAU Christine	Mme BARBIER Cathy	M.THAUREAUX DE LEVARE Philippe
Mme DEGUIL Catherine	M. BOUDIN Sébastien	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine